

Règlement B&R enfants

Article 1 : Règles

Le déroulement de l'épreuve s'effectuera suivant le règlement de la FFTri ainsi que suivant les règles définies ci-dessous.

Article 2 : Inscriptions et retrait des dossards

Les inscriptions sont possibles en ligne uniquement. Aucune inscription ne pourra être réalisée sur place le jour de l'épreuve.

Le retrait des dossards est clôturé 30 minutes avant le début de l'épreuve. Les participants n'ayant pas retiré leur dossard à ce moment ne pourront pas participer à la course.

Article 3 : Annulation de l'épreuve

En cas d'empêchement majeur, l'épreuve sera annulée ou modifiée. L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours pour des raisons de sécurité.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas d'annulation. Les frais d'engagement seront remboursés en cas d'annulation de l'épreuve, déduction faite d'un montant de 30%.

Article 4 : Assurance

L'organisateur a souscrit une police d'assurance couvrant la responsabilité civile générale. Chaque concurrent licencié FFTri bénéficie des garanties d'assurance individuelle (s'il a souscrit à l'assurance).

Il est rappelé l'intérêt pour un concurrent d'être couvert par une assurance individuelle accidents.

Article 5 : Port du dossard

Les dossards doivent être visibles et portés sur le devant pendant toute la course.

Article 6 : Equipement

Chaque équipe constituée de deux concurrents devra disposer d'un VTT pour l'ensemble de l'épreuve et de deux casques (un pour chacun des participants).

Le port du casque rigide, jugulaire fermée, est obligatoire pour tous les participants sur l'intégralité du parcours.

Article 7 : Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel qui pourrait arriver pendant les épreuves dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité, ainsi que des pertes ou vols de matériels.

L'organisateur n'est pas responsable du comportement des personnes enfreignant la législation du code de la route.

Article 8 : Respect de l'environnement

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement. Tout concurrent qui jettera des déchets ailleurs que dans les poubelles réservées ou qui dégradera le site pourra voir son équipe disqualifiée.

Article 9 : Respect des décisions

En toute circonstance, les participants acceptent de se soumettre aux décisions des organisateurs, des médecins de course et des arbitres.

Article 10 : Acceptation de règlement

L'inscription à la course vaut acceptation du règlement par le concurrent (ou responsable légal pour les mineurs).

Article 11 : Droit à l'image

Par le simple fait de leur inscription, les concurrents autorisent l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils sont susceptibles d'apparaître.

Article 12 : Documents obligatoires

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur des documents suivants :

- Licence ou pass compétition à souscrire en ligne (cf. tableau ci-dessous)
- Justificatif d'identité
- Autorisation parentale pour les mineurs (sauf licencié Fédération Française de Triathlon)

Type de licence	Accès (fonction de la catégorie d'âge)	Questionnaire de santé	Pass Compétition
Fédération Française de Triathlon licence "compétition"	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération Française de Triathlon licence Loisir, Dirigeant, Action	Manifestations compétition	Obligatoire	Obligatoire
Fédération Française de Triathlon licence compétition Paratriathlon	Manifestations compétition après validation par l'organisateur (assistance et sécurité)	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération des Clubs de la Défense (code 161)	Manifestations compétition Duathlon et Triathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense (code 172)	Manifestations compétition Duathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française du Sport Universitaire	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Obligatoire
Union Nationale du Sport Scolaire	Manifestations compétition	Obligatoire	Pas nécessaire
Fédération Française du Sport en Entreprise	Uniquement épreuves « Jeunes » et/ou Distance XS	Obligatoire	Pas nécessaire
Fédération étrangère affiliée à l'International Triathlon Union	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Obligatoire
Aucune licence ci-dessus listée	Manifestations compétition	Obligatoire	Obligatoire

Article 13 : classement et récompenses

Un classement sera édité par catégorie. Les 3 premiers garçons, filles et mixtes de chaque catégorie seront récompensés.

Article 14 : informations personnelles

CNIL : conformément à la loi informatique et liberté numéro 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant.

Article 15 : protocole Covid

La réglementation en vigueur le jour de l'épreuve et les consignes sanitaires associées seront appliquées.